

# Le transport maritime appliquera l'Accord de Paris en 2050

L'Usine Nouvelle du 18 avril 2018

**L'accord signé par le transport maritime pour réduire les émissions de CO2 est compatible avec la COP 21. Mais il ne sera appliqué que dans trente ans, une durée équivalente à la durée de vie d'un navire de commerce. En attendant la solution miracle comme l'hydrogène, les armateurs travaillent sur le GNL.**

Dernier secteur de l'économie mondiale à ne pas avoir pris des engagements compatibles avec la COP 21 de décembre 2015, le transport maritime vient (enfin) de signer un accord pour réduire de manière significative sa contribution au réchauffement climatique. Cet accord signé à Londres, vendredi 13 avril, par les 173 pays membres de l'Organisation maritime internationale (OMI) engage le secteur à réduire de 50% ses émissions de CO2... en 2050 par rapport à 2008. Un laps de temps qui paraît très éloigné quand on connaît l'urgence climatique. Pourtant, il est difficile de faire autrement selon les professionnels du transport maritime. *"2050, c'est long et pas très long, selon Hervé Thomas, délégué général d'Armateurs de France. Le secteur maritime est sur des cycles longs. Un navire navigue pendant une trentaine d'années."* Par conséquent, pour atteindre cet objectif, les armateurs devront mettre à l'eau des navires à zéro émission à partir de 2030. Parmi les solutions, certains armateurs comme CMA-CGM ont déjà entamé la mue de leur flotte en privilégiant l'utilisation du GNL (gaz naturel liquéfié). Le numéro 3 mondial du transport de conteneurs a déjà passé commande de 9 porte-conteneurs de 22000 EVP (équivalent 20 pieds) auprès de deux chantiers navals chinois.

## **Le GNL efficace sur la santé, moins sur le réchauffement climatique**

Mais le GNL ne permet de baisser les émissions de gaz à effet de serre (GES) que de 25%. Par contre pour la santé, il est plus efficace car il diminue de 100% les émissions de soufre (SOx), de 99% les particules fines et de 80% les émissions d'oxyde d'azote (NOx). Ce qui n'est pas négligeable quand on sait que le transport maritime émet entre 5 et 10 % des émissions de soufre, et entre 17 et 31 % selon les sources de NOx. Pour les émissions de CO2, la contribution de ce mode de transport est évaluée entre 2,2 et 3 %. La solution passe donc par un nouveau mode de propulsion, comme l'hydrogène mais pas avant 10 ou 20 ans. Cet accord est un premier pas, même s'il est inférieur aux demandes de l'Europe et des Iles Marshall, qui souhaitaient une réduction de 70% des GES. *"Il y avait un élément important dans cette négociation. Nous souhaitons que l'OMI soit confortée dans son rôle de leader pour prendre les décisions relatives au transport maritime, se réjouit Hervé Thomas. Sinon, on s'exposait à des accords régionaux qui auraient amené une désorganisation dans le secteur."*

Mais Armateurs de France veut aller plus loin en appelant à un grand plan national pour le développement de nouvelles technologies sur la propulsion. Tout en espérant que "l'Europe ne prendra pas de mesures plus strictes qui pénaliseraient la compétitivité des entreprises européennes." Pour rappel, le transport maritime, en Europe, serait responsable de la mort prématurée de 60 000 personnes et coûterait 58 milliards d'euros aux services de santé européens selon l'Université de Rostock et le centre de recherche Helmholtzzentrum Munich.